

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 AVRIL 1983 - 20 heures 30

Etaient présents tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR : . Vote du taux des taxes  
. Vote du budget primitif 1983.

Monsieur BERNARD, Maire, présente la situation financière et remet à chacun des membres la photocopie de la dite situation, pour l'année 1982, ainsi qu'une copie du budget primitif 1983.

Monsieur DOUET J.P. soulève la question de la propreté à la Maison des Loisirs et suggère que la femme de ménage soit affectée 2 h par semaine pour un ménage plus minutieux de ce lieu (dépoussiérage bibliothèque, vaisselle), la grosse oeuvre étant assurée par M. DIEUDONNAT (lavage des sols, vitres). Les membres sont invités à se prononcer par vote sur cette éventualité. Résultat : OUI = 10 voix, NON = 1 VOIX  
M. BERNARD, sous réserve d'acceptation de la femme de ménage.

Il est envisagé que M. HALFORD veillera à la bonne exécution des travaux confiés au garde-champêtre.

Entretien des terrains : il est demandé la remise en état du bac à sable ainsi que l'aménagement du terrain de boules, de même qu'il est prévu l'apposition du panneau interdisant la pratique de la moto sur ce lieu.

Comité des fêtes : M. JOZWAK précise que le solde se chiffre à F.3.328.- + 1.000 F dûs par l'A.E.P. au titre de la participation à la sortie au théâtre Marigny en mars dernier, soit un solde créditeur de F. 4.328.-

Monsieur MAQUET responsable du Bulletin Municipal suggère que celui-ci soit inclus dans la Commission du Comité des Fêtes. Les frais causés par cette publication seront débités sur le compte de cette commission. Cette proposition est mise au vote. Unanimité : OUI, avec cependant une suggestion de M. BERNARD qui préconise, éventuellement, une parution tous les trois mois dans "VAL".

<sup>Bernard</sup>  
M. ~~DOUET~~ a soulevé le problème de l'entretien du terrain de football et suggère l'achat d'une tondeuse auto-portée en remplacement de la faucheuse qui pourrait être revendue d'occasion.

A.E.P. M. DOUET demande que les frais de l'aménagement du nouvel évier à la Maison des Loisirs soient pris en charge par la Municipalité, prétextant que ce lieu est pour tous. M. BERNARD s'y oppose et rappelle à M. DOUET que, lors de l'aménagement de cet évier, ce dernier lui avait demandé de régler la facture et de la retenir sur son budget 1983. Il est procédé au vote : OUI = 4, ABSTENTIONS = 3, NON = 4 dont celui du Maire, la proposition est refusée.

MM. MAQUET et DOUET demandent que les documentations générales soient communiquées aux Conseillers pour information. A charge de chacun de les transmettre au suivant après émargement d'une fiche jointe. L'essai va être tenté.

Il a été ensuite procédé à la signature des documents concernant le budget primitif. Ce dernier ayant été voté à l'unanimité.

Commission des impôts : M. BERNARD propose 12 personnes en tant que membres titulaires et les conseillers municipaux. Six titulaires et 6 suppléants seront choisis par la Direction des Impôts.

La séance est levée à 0 heure 30.

=====